



SEANCE du 20 septembre 2024

Présents :

M. Jean-Luc NIX, Président;
Mme Muriel TARGNION, Vice-Présidente;
M. Freddy LEJEUNE, M. Maurice FYON, ~~M. Arnaud GARSOU~~, Mme Ariane POLMANS, ~~Mme Véronique BONNI~~, M. Marc DROUGUET, M. Michel FRANSOLET, Mme Valérie DEJARDIN, M. Cédric HALIN, ~~M. Philippe GODIN~~, Mme Marie STASSEN, ~~M. Benjamin HOUET~~, ~~Mme Sophie DELETTRE~~, M. Luc DELVAUX, M. Pierre LEMARCHAND, ~~M. Lambert DEMONCEAU~~, ~~M. Fabien BELTRAN~~, Bourgmestres;
~~M. Claude KLENKENBERG~~, Représentant de la Province;
Colonel Quentin GREGOIRE, Commandant de zone;
Mme Corinne LIEGEOIS, Secrétaire;

Conformément à l'article 34 de la loi du 15 mai 2007 relative à la sécurité civile, au moins trois membres du Conseil sont physiquement présents sur place.

Madame DEJARDIN et Messieurs FYON, FRANSOLET et DELVAUX participent à la réunion à distance.

Afin d'assurer la publicité de la séance, la vidéo de la séance publique est retransmise en direct sur notre chaîne Youtube.

Monsieur NIX, Président de Zone ouvre la séance publique à 14h07'.

COMMUNICATIONS

1. Budget 2024 – Modification budgétaire n°1 - Approbation du Gouverneur – Notification
2. Rapport trimestriel - Présentation du 2e trimestre 2024
3. Relevé des marchés publics en cours
4. Point sur la trésorerie et les dotations communales

5. Approuve le procès-verbal de la séance publique antérieure

Par son courrier du 17 septembre dernier (voir annexe), Monsieur Luc DELHEZ, Bourgmestre "ff" de Limbourg et présent en visio-conférence, lors de la dernière séance du Conseil, nous signale que "*le PV tel qu'actuellement dressé, ne reflète pas la séance telle qu'il l'a vécue*" et précise "*ne pas avoir pu exprimer valablement son vote pour le point 3 relatif à la promotion de 2 lieutenants professionnels*". Ce dernier souligne la mauvaise qualité de la connexion et du son ne permettant pas d'entendre le contenu de tous les échanges.

Après une conversation à cette même date, avec le Commandant de Zone et la Secrétaire du Conseil, accompagné de Monsieur Denis MARTIN, Directeur général de Limbourg, Monsieur DELHEZ demande finalement que la Secrétaire annule son vote pour l'ensemble des points.

Par son courriel du 20 septembre 2024, le Directeur général de la commune de Limbourg nous confirme la position de Monsieur DELHEZ, à savoir : "*Son intention était de voter POUR l'ensemble des points à l'exception du point 3 relatif aux 2 engagements pour lequel il souhaitait voter CONTRE.*"

Le Conseil est invité à statuer sur l'éventuelle modification du PV de la séance publique du Conseil du 23/08/2024.

Le Commandant tient à souligner, qu'après ré-écoute de la vidéo sur Youtube, il appert que la présentation du point 3 est parfaitement audible et que seule la remarque de Monsieur HALIN concernant son vote, ne l'est pas.

Le Président confirme et précise également qu'il a, à deux reprises, demander si le point était "ok" et que Monsieur DELHEZ n'a réagi à aucun moment à cette interrogation.
Dès lors, il parait illicite de modifier le résultat d'un vote en séance publique.
Le Président propose de ne pas modifier le procès-verbal mais d'y annexer la demande de Monsieur DELHEZ.

Suite aux remarques de Monsieur DELHEZ, Bourgmestre de Limbourg "ff", relatives à son vote lors de la dernière séance, le PV ne sera pas modifié, les remarques seront néanmoins annexées à celui-ci.
Madame DEJARDIN s'abstient pour ce point.
Procès-verbal approuvé.

6. Acquisition de micros déportés - Autorisation de dépense - Service extraordinaire - Contrat cadre

DECIDE :

Art.1. Autoriser la dépense pour l'acquisition de micros déportés pour un montant de 29.022,21 € sur l'article 351/74201-53 présentant un crédit de 259.000 € ;
Art. 2. Charger la Secrétaire de zone de transmettre la présente délibération ainsi que les différentes pièces du dossier aux autorités de tutelle conformément aux dispositions réglementaires applicables.

7. Acquisition d'un banc de géométrie - Autorisation de dépense - Service extraordinaire - Demande d'offre

DECIDE :

Art.1. Autoriser la dépense pour l'acquisition d'un banc de géométrie pour un montant de 11.664,40 € sur l'article 351/74411-51 présentant un crédit de 17.500 € ;
Art. 2. Charger la Secrétaire de zone de transmettre la présente délibération ainsi que les différentes pièces du dossier aux autorités de tutelle conformément aux dispositions réglementaires applicables.

8. Acquisition d'une autopompe multifonctionnelle 4x4 - Autorisation de dépense - Service extraordinaire - Contrat cadre

DÉCIDE :

Art.1. Ratifier la décision du Collège de Zone du 6 septembre 2024 autorisant la dépense pour l'acquisition d'une autopompe multifonctionnelle 4x4 pour un montant de 462.383,06 € sur l'article 351/74306-53 présentant un crédit de 570.000 € ;
Art. 2. Charger la Secrétaire de zone de transmettre la présente délibération ainsi que les différentes pièces du dossier aux autorités de tutelle conformément aux dispositions réglementaires applicables.

9. Acquisition d'un véhicule de liaison - Autorisation de dépense - Service extraordinaire - Contrat cadre

Le Conseil décide de reporter le point.

10. Marché public pluriannuel - Service ordinaire - « Acquisition et permutation des pneus des véhicules de la Zone VHP » - Cahier des charges et fixation des conditions

DÉCIDE :

Art. 1. : Fixer les conditions de marché par procédure négociée sans publication préalable ;
Art. 2. : Approuver le cahier spécial des charges ;
Art. 3. : Consulter les sociétés suivantes :

- Loozen Pneus SRL - Route du Moulin de Dison, 82 à 4845 JALHAY - loozennpneus@gmail.com - BE0632.574.513
- QTEAM - Avenue du Parc, 27 à 4800 CHAINEUX - chaineux@qteam.be
- Collard Bovy Pneus - Chemin du Haras, 3 à 4800 VERVIERS - collardbovyc@hotmail.com

Art. 4 : Financer la dépense par le crédit inscrit aux articles 351/12790-06 et 352/12790-06 du service ordinaire de l'exercice 2024 ;

Art. 5 : Charger la Secrétaire de zone de transmettre la présente délibération ainsi que les différentes pièces du dossier aux autorités de tutelle.

11. Marché public - Service extraordinaire - « Acquisition de matériel pour équiper une autopompe multifonctionnelle » - Cahier des charges et fixation des conditions

DÉCIDE :

Art. 1. : Fixer les conditions de marché par procédure négociée sans publication préalable ;

Art. 2. : Approuver le cahier spécial des charges ;

Art. 3. : Consulter les sociétés suivantes :

- VANASSCHE FFE : Brugsesteenweg, 8 à 8531 HARELBEKE – kurt.vanassche@vanassche-fire.be
- SOMATI FIE : Industrielaan, 19A à 9320 EREMBODEGEM – info@somatiefie.be
- FIRE TECHNICS : Solvaylaan 6 à 8400 OOSTENDE - info@firetechnics.be

Art. 4 : Financer la dépense par le crédit inscrit à l'article 351/74306-53 du service extraordinaire de l'exercice 2024 ;

Art. 5 : Charger la Secrétaire de zone de transmettre la présente délibération ainsi que les différentes pièces du dossier aux autorités de tutelle.

12. Marché public pluriannuel - Service ordinaire - « Réalisation des contrôles techniques agréés (SECT) » - Cahier des charges et fixation des conditions

DÉCIDE :

Art. 1. : Fixer les conditions de marché par procédure négociée sans publication préalable ;

Art. 2. : Approuver le cahier spécial des charges ;

Art. 3. : Consulter les sociétés suivantes :

- BTV asbl : Neerveldstraat 109/6 à 1200 BRUXELLES - btv.liege@btvcontrol.be
- Certigreen asbl : rue de la Vecquée, 170 à 4100 SERAING - info@certigreen.be
- SGS asbl : Business Riverside Park, Boulevard International, 55A à 1070 ANDERLECHT - sgs.brussels.sgsssb@sgs.com
- Socotec Belgium : Chaussée de Tongres, 257/B12 à 4000 ROCOURT
- Vinçotte asbl : Jan Olieslagerslaan, 35 à 1800 VILVORDE - info@vincotte.be
- PROCONTROL asbl : Rue de Hermée, 225 à 4040 HERSTAL (BCE0507735513) - secretariat@pro-control.be

Art. 4 : Financer la dépense par le crédit inscrit à l'article 351/124-06 du service ordinaire de l'exercice 2024 ;

Art. 5 : Charger la Secrétaire de zone de transmettre la présente délibération ainsi que les différentes pièces du dossier aux autorités de tutelle.

13. Marché public pluriannuel - Service ordinaire - « Solution globale de planning, de pointage et de recueil des prestations » - Cahier des charges et fixation des conditions

DECIDE :

Art. 1. : Fixer les conditions de marché par procédure négociée sans publication préalable conformément à l'article 42, §1er, 1°, d) de la loi du 17 juin 2016 relative aux marchés publics ;

Art. 2. : Approuver le cahier spécial des charges ;

Art. 3. : Consulter la société DECIS SA : Avenue de Tervueren, 128/4 à 1150 BRUXELLES – denis.dresse@decis.be

Art. 4 : Financer la dépense par le crédit inscrit à l'article 351/12391-13 du service ordinaire de l'exercice 2024 ;

Art. 5 : Charger la Secrétaire de zone de transmettre la présente délibération ainsi que les différentes pièces du dossier aux autorités de tutelle.

14. Marché public - Service extraordinaire - « Acquisition d'un véhicule REFIT » - Cahier des charges et fixation des conditions

Suite à la l'interpellation de Madame DEJARDIN, le Commandant rappelle que ce véhicule remplacera l'ancienne ambulance aménagée en REFIT pour l'approvisionnement des tenues propres lors de grosses interventions.

Le véhicule commandé précédemment servira de soutien sanitaire (douche, ...) et sera mis en service début octobre.

DÉCIDE :

Art. 1. : Fixer les conditions de marché par procédure négociée sans publication préalable ;

Art. 2. : Approuver le cahier spécial des charges "Acquisition d'un véhicule REFIT" ;

Art. 3. : Consulter les sociétés suivantes :

- VANASSCHE FFE : Brugsesteenweg, 8 à 8531 HARELBEKE – kurt.vanassche@vanassche-fire.be
- SOMATI FIE : Industrielaan, 19A à 9320 EREMBODEGEM – info@somatiefie.be
- FIRE TECHNICS : Solvaylaan 6 à 8400 OOSTENDE - info@firetechnics.be

Art. 4 : Financer la dépense par le crédit inscrit à l'article 351/74315-98 du service extraordinaire de l'exercice 2024 ;

Art. 5 : Charger la Secrétaire de zone de transmettre la présente délibération ainsi que les différentes pièces du dossier aux autorités de tutelle.

15. Marché public pluriannuel - Service ordinaire - « Acquisition d'un véhicule pour le directeur de garde » - Cahier des charges et fixation des conditions

Monsieur Halin estime que le prix du véhicule est relativement important sous la forme d'un leasing. En outre, il considère les spécificités du véhicule proposé comme trop luxueuses et superflues pour l'usage de celui-ci.

Madame DEJARDIN est d'accord avec les remarques précitées.

A l'unanimité, le Conseil souhaite que ce dossier soit reporté.

Les exigences ainsi que le mode d'acquisition seront ré-étudiés.

Le Conseil décide de reporter le point.

16. Marché public - Service extraordinaire - « Acquisition de tenues de service » - Cahier des charges et fixation des conditions

DÉCIDE :

Art. 1. : Fixer les conditions de marché par procédure négociée sans publication préalable ;

Art. 2. : Approuver le cahier spécial des charges ;

Art. 3. : Consulter les sociétés suivantes :

- SIOEN – Gert Vranckaert : Fabriekstraat, 23 à 8850 ARDOOIE
- AbTechnics : Anwerpsesteenweg, 115 à 2390 MALLE
- DEPAIRON SA : Rue de Limbourg, 77-79 à 4800 VERVIERS

Art. 4 : Financer la dépense par le crédit inscrit à l'article 351/74414-51 du service extraordinaire de l'exercice 2024 ;

Art. 5 : Charger la Secrétaire de zone de transmettre la présente délibération ainsi que les différentes pièces du dossier aux autorités de tutelle.

La séance publique est levée à 14h33'.

PAR LE CONSEIL,

La Secrétaire,
Corinne NIEGOIS

Le Président,
Jean-Luc NIX